



CALENDRIER PARTENAIRES

Caf64-BP-partenaires-as@caf64.caf.fr

2024

Janvier

Envoi des imprimés et des déclarations PS

IMPRIME
PORTAIL
PARTENAIRES

Envoi des avenants ou conventions
Retour au plus tard sous 30 jours
COURRIER

Déclaration de l'aide aux temps libres réel 2023
24 février

IMPRIME

Février

Mars

Demandes d'aide financière fonctionnement et investissement - dans la limite des disponibilités financières au plus tard le 30 septembre

DEMARCHES
SIMPLIFIEES/Elan

Retour des pièces pour paiement BAFA, séjour vacances - 29 mars
MAIL

Retour des bilans quantitatifs, qualitatifs et financiers pour les subventions de fonctionnement, poste de coopérateur, ludothèquespréfiguration PS jeunes et

REAAP -
29mars

MAIL / ELAN

Déclaration bonification plan mercredi : réel 2023 et prévisionnel 2024 -
29 mars

IMPRIME

Avril

Lancement enquête Filoué EAJE -

Bilan d'activité et évaluation de fin de période RPE -
31 mai

SPHINX

Juin

Retour enquête Filoué EAJE
28 juin

Déclaration des données pour les prestations de service (y compris les postes de coopérateur : réel 2023 et prévisionnel 2024-
29 mars

PORTAIL
PARTENAIRES

Déclaration des données pour les prestations de service FJT et AVS : réel 2023
29 mars

IMPRIME

Mai

Appel à projet CLAS
28 juin
Elan

Juillet

Retour des déclarations données actualisées de juin pour les EAJE et ALSH -
15 juillet

PORTAIL
PARTENAIRES

Retour des factures acquittées pour paiement des subventions d'investissement -
30 août

MAIL

Août

Retour des bilans CLAS
31 juillet
Mail

Octobre

Retour des déclarations des données actualisées de septembre pour les EAJE, RPE et ALSH -
16 octobre

PORTAIL
PARTENAIRES

Echéance pour les demandes d'aide financière RAP actions annuelles et JDF -
15 décembre

ELAN

Retour des données actualisées de novembre pour certains EAJE -
5 décembre

PORTAIL
PARTENAIRES

Décembre



Le gestionnaire s'engage, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives détaillées au titre des conditions générales et particulières. Il s'engage à informer la Caf de tout changement apporté au fonctionnement de la structure (statuts, règlement intérieur, composition du CA, conditions de travail, rémunération du personnel, prévisions budgétaires...). Calendrier susceptible d'être modifié en cours d'année en fonction des évolutions réglementaires.